

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 26
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260402-DCM_2026_04_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 02 avril

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENT : Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIR : Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Corine JEAY.

Délibération n°2026 04 10

OBJET : COMITE DE JUMELAGE FRANCO ITALIEN SAINT-ROMAIN-LE-PUY / MONTE SAN BIAGIO – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 par lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner, parmi les membres du conseil municipal, deux élus chargés de siéger au sein du comité du jumelage franco italien Saint-Romain-le-Puy / Monté San Biagio,

Mme Florence PICHON, Adjointe au Maire et Présidente du Comité de jumelage ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- procède au vote à main levée :

19 voix pour Madame Magali ROUCHON et Monsieur Quentin ROURE

5 voix pour Madame Christelle MELI et Monsieur Grégoire GRANGER

2 voix pour Madame Laetitia PAYET et Nicolas LOPEZ

- désigne Madame Magali ROUCHON et Monsieur Quentin ROURE pour représenter la commune de Saint-Romain-le-Puy au sein du Comité du Jumelage franco-italien, Saint-Romain-le-Puy / Monte San Biagio pour le mandat en cours.

Suivent les signatures,

Copie certifiée conforme,

Saint-Romain-le-Puy, le 08 avril 2026

Le maire,

André GACHET



Le secrétaire de séance,

Corine JEAY



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le : 10.04.2026

Publié ou Notifié

le : 10.04.2026